Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MEUSE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Service Environnement
Unité Eau et Risques

Affaire suivie par : Delphine MALTHIERY
delphine.malthiery@meuse.gouv.fr

Tél. : 03 29 79 93 30
Fax : 03 29 76 32 64

Bar-le-Duc, le 27/03/2013

Monsieur,

Par courrier en date du 26/02/13, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :
Travaux de drainage et rejet dans le ruisseau de la Fontaine à Lion-devant-Dun
dossier enregistré sous le numéro : 55-2013-00030.

Conformément à l'article R.214-35 du Code de l'Environnement et au récépissé de déclaration du projet qui vous a été précédemment adressé, je vous informe que l'instruction de ce projet est aujourd'hui achevée, et que vous êtes autorisé en conséquence, au titre de la loi sur l'eau, à entreprendre les travaux correspondants.

Je vous précise cependant que cette autorisation s'accompagne de la prescription suivante :

- ne pas surcreuser ou élargir les exutoires ;
- mettre les points de rejets à une certaine hauteur par rapport au lit du cours d'eau afin d'éviter un colmatage rapide ;
- les engins utilisés devront être en bon état afin d'éviter toutes fuites d'hydrocarbures dans le cours d'eau ;
- le plein et l'entretien des véhicules ne devront pas être réalisés à proximité du cours d'eau.
- le cours d'eau est classé en première catégorie piscicole, et à ce titre, les travaux ne devront pas être entrepris pendant la période de reproduction des salmonidés, s'étendant du 1er novembre au 31 mars inclus.

Les services de l'ONEMA (tel : 06 72 08 11 57) devront impérativement être avertis de la date de commencement des travaux au moins huit jours avant celle-ci, afin de pouvoir vérifier le bon déroulement des travaux et le respect des mesures envisagées dans le dossier.

Monsieur BRIET Fabrice
27 Grande Rue
55110 LINY-DEVANT-DUN

Le service de police de l'eau de la DDT de la Meuse en charge de l'instruction de ce dossier se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Départemental Adjoint des Territoires

Jean-Louis BOURDAIS